



Avis d'appel à projets « Printemps des cimetières »

La Ville de Paris souhaite valoriser les cimetières parisiens, qui sont des lieux patrimoniaux exceptionnels, mais encore pour la plupart d'entre eux mal connus. Outre leur fonction mémorielle, ces sites sont riches d'un patrimoine funéraire et artistique. Ils présentent également un grand intérêt paysager et abritent une remarquable biodiversité, végétale et animale.

Contexte et objectifs

Pour inciter un nouveau public à découvrir les cimetières parisiens intra et extramuros et raconter l'histoire de ces lieux patrimoniaux, la ville de Paris organise le dimanche 17 mai 2020 la troisième édition du Printemps des Cimetières. Elle souhaite accompagner des initiatives permettant la découverte de ses cimetières lors de cette manifestation.

Sites concernés

- Cimetière de Bercy (12^e)
- Cimetière du Montparnasse (14^e)
- Cimetière de Passy (16^e)
- Cimetière d'Auteuil (16^e)
- Cimetière des Batignolles (17^e)
- Cimetière de Montmartre (18^e)
- Cimetière Saint-Vincent (18^e)
- Cimetière du Calvaire (18^e)
- Cimetière de La Villette (19^e)
- Cimetière du Père-Lachaise (20^e)
- Cimetière de Belleville (20^e)
- Cimetière de Charonne (20^e)
- Cimetière parisien de Bagneux (92)
- Cimetière parisien de Pantin (93)
- Cimetière parisien de Saint-Ouen (93)
- Cimetière parisien de La Chapelle (93)
- Cimetière parisien d'Ivry (94)
- Cimetière parisien de Thiais (94)



Structures éligibles

Cet appel à projets s'adresse à toutes les associations qui souhaitent proposer un projet ayant pour objet de faire découvrir ou redécouvrir les cimetières parisiens sous un angle culturel, historique, patrimonial, artistique, environnemental, de biodiversité ou encore paysager.

Les structures non associatives peuvent également soumettre des projets d'animation.

Projets éligibles

La programmation souhaite accueillir une variété d'activités adressées à un large public prenant la forme par exemple de visites guidées, promenades culturelles, expositions, prestations artistiques, missions de sensibilisation, ou tout autre animation, qui pourront être en lien avec les personnalités inhumées.

Pour être éligibles, les projets devront valoriser les cimetières sur les aspects suivants :

- Histoire et Patrimoine
- Arts et Culture
- Biodiversité et Environnement

Les projets devront respecter le règlement général des cimetières, la charte d'occupation des cimetières et la charte des événements écoresponsables de la Ville de Paris.

Les animations ou activités proposées doivent être publiques, gratuites, et concourir à la satisfaction de l'intérêt public local. Elles devront obligatoirement se dérouler pendant les heures d'ouverture des cimetières.

Public concerné

Tout public. Il appartiendra aux porteurs de projets de préciser les publics en direction desquels l'action est portée.

Critères d'analyse

Seront notamment pris en compte :

- la qualité et l'intérêt du projet présenté



- le respect du recueillement dans les cimetières
- les publics concernés par le projet et la fréquentation attendue
- le coût estimé

Modalités de candidature

Les projets doivent être déposés par les associations au plus tard le 25 novembre 2019 sur la plateforme de dépôt de demande dématérialisée de subventions PARIS ASSO de la ville de Paris en mentionnant impérativement le code « PDC2020 » dans la case « numéro d'appel à projets ». Aucune candidature envoyée en format papier par voie postale ne sera acceptée. [Consultez le service en ligne PARIS ASSO.](#)

Les structures non associatives peuvent également soumettre des projets d'animation mais par mail à printemps-cimetieres@paris.fr jusqu'au 25 novembre au plus tard.

Aide financière de la Ville de Paris

La subvention de fonctionnement accordée aux associations viendra obligatoirement en co-financement du projet. Les subventions seront votées au Conseil de Paris lors de sa séance de février 2020. Tout reversement à une personne physique ou morale est interdit.

Calendrier

- Lancement : 21 octobre 2019
- Clôture : 25 novembre 2019
- début décembre 2020 : désignation des projets lauréats
- début février 2020 : vote des subventions au Conseil de Paris
- 17 mai 2020 : Printemps des cimetières

Règlement de l'appel à projets

Cf annexe

Contact

Pour toute question relative à l'évènement et l'appel à projets, vous pouvez adresser un courriel à : printemps-cimetieres@paris.fr.